

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAMES

Jeudi 02 août 2018 à 19h30 – Mairie de SAMES

Convocation du 24 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit le deux août, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAMES, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves PONS, Maire.

Présents : ALTUNA Claudine, CANTAU Christian, CARRERE Jean, D'ALMEIDA Prudence, DULOIS Denis, ETCHELECU Jacques, PONS Yves et SAINT-ARROMAN Blandine.

Absents-excuses : ALVES Fernando, DUCAZAU Jérôme, FERNANDEZ Nathalie, LABORDE Patrice et MARLHIN Claudine.

Procuration : FERNANDEZ Nathalie à PONS Yves

Mme ALTUNA Claudine est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire demande aux conseillers municipaux présents si le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 03 juillet 2018, qui leur a été transmis et qui a été transcrit sur le cahier des délibérations, appelle des observations de leur part ? Aucun commentaire n'est émis. Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 03 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité des présents.

**I – Intempéries de juin 2018. Dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales. Dossier de demande de subventions.
Approbation du plan de financement.**

Monsieur le Maire rappelle que le 03 juillet 2018 le dossier a été présenté aux conseillers municipaux mais il était incomplet, puisqu'il ne précisait pas le plan de financement.

Monsieur le Maire expose ensuite à l'assemblée délibérante qu'un état des lieux de l'état des route endommagées suite aux inondations de juin 2018 a été réalisé avec M. Dubrocq, service voirie du Conseil Départemental.

Ce dernier a précisé qu'il était possible de solliciter une subvention au Département, pour ces intempéries, à condition que la Commune soit reconnue en état de catastrophe naturelle.

A ce jour, la commune n'a pas encore été classée en état de catastrophe naturelle, mais il devrait y avoir une autre session courant août 2018.

En attendant, et compte tenu des éléments transmis par M. Dubrocq, Monsieur le Maire propose de solliciter deux subventions dans la même délibération : Département et Etat.

A noter que M. Dubrocq a établi un montant total estimatif de travaux pour 32 461 euros hors taxes.

A noter enfin que pour être recevable, le dossier doit impérativement être transmis aux services de la Sous-Préfecture avant le 13 août prochain.

Monsieur le Maire propose de prendre la délibération suivante :

Délibération n° 1-02/08/18 :

OBJET : Intempéries du 12 et 13 juin 2018. Demande de subventions au Département 64 et à l'Etat.

M. le Maire informe que de nombreux dégâts ont été provoqués par les pluies diluviennes et les inondations qui en ont découlé, les 12 et 13 juin 2018, notamment le chemin de Petiton et ses barthes, la route de la Gare, le chemin de Bourouilla, le chemin de Salaranque et les chemins des Barthes d'Etchouette, les rendant, pour certains impraticables.

Il informe également que le service d'ingénierie du Département 64 a constaté sur place les dégâts survenus et a établi un devis estimatif des travaux à réaliser.

Par conséquent, il propose au Conseil Municipal de solliciter :

- du Département 64, une subvention la plus élevée possible, prévue dans le cadre du dispositif exceptionnel d'intervention, lors de sa délibération n° 00-002 du 29/06/18.
- des services de l'Etat, une subvention la plus élevée possible dans le cadre de la dotation de solidarité en faveur des collectivités touchées par des événements climatiques ou géologiques.

Compte tenu de ces éléments, le plan de financement prévisionnel peut être établi de la manière suivante :

	Montant des Travaux H.T.	% subventions et autofinancement
Département	11 361,35 €	35 %
Etat	14 607,45 €	45 %
Autofinancement	6 492,20 €	20 %
TOTAL	32 461,00 €	100 %

Où l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à :

Voix pour	9
Voix contre	0
Abstentions	0

SOLLICITE des services de l'Etat :

- La mise en œuvre de la dotation de solidarité en faveur de la Commune de Sames – intempéries du 12 et 13 juin 2018.

- La subvention la plus élevée possible, compte tenu du descriptif estimatif des travaux de voirie à réaliser pour la Commune de Sames, établi par le service ingénierie du Département 64, pour un montant HT de 32 461,00 €, ci-joint.

SOLLICITE également du Département 64, la subvention la plus élevée possible, dans le cadre de son dispositif d'intervention mis en place par délibération du Conseil Départemental n° 00-002 du 29/06/18.

APPROUVE le plan de financement ci-dessus exposé.

AUTORISE M. le Maire à signer les demandes de subventions portant sur ces intempéries.

II – Questions diverses.

Il est rappelé aux membres du Conseil présents que les événements festifs sur la Commune sont indiqués sur le site de celle-ci, à savoir :

- Marché gourmand et artisanal local le lundi 13 Août de 18 h 00 à 22 h 30 au bourg
- Fêtes de Sames du vendredi 17 août à partir de 19 h 00 au Dimanche 19 août 0 h 00

Par ailleurs Blandine SAINT-ARROMAN nous fait part de la date du prochain SAMES BLUES FEST' qui aura lieu cette année le 19 Octobre (au Lac de Sames à partir de 19 h 30) et le 20 Octobre (à partir de 14 h 00 au Bourg).

Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré le Sous-Préfet le 13 juillet au sujet de la demande de subvention concernant les travaux du cimetière. Il conviendra de revenir vers lui courant septembre ou octobre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20H30.

Le Maire,
Yves PONS

La secrétaire de séance,
Claudine ALTUNA